



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 31 Mars 2022

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 37  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 11  
Nombre de membres excusés : 7  
Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :  
25 mars 2022

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

- 8 AVR. 2022

et affichage le :

- 8 AVR. 2022

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.8 - Environnement

**Objet** : Programme de reconstitution bocagère à rôle hydraulique

L'an 2022, le 31 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 25 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 25 mars 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>PONTECOULANT</b>						
M. Jean-Pierre MOURICE					X	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>						
M. Manuel MACHADO	X					
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>						
M. Jean TURMEL	X					
<b>BEAUMESNIL</b>						
M. Gilles PORQUET	X					
<b>CAMPAGNOLLES</b>						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>						
M. Denis JOUAULT	X					
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>						
M. Jean-Claude RUAULT	X					
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU	X					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL	X					
<b>PONT-BELLANGER</b>						
M. Christian MARIETTE			X : Mme Martine TREMPU			
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>						
M. Maurice ANNE	X					
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>						
Mme Catherine GARNIER					X	
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>						
Mme Annick ALLAIN	X					
M. Alain DECLOMESNIL	X					
M. Régis DELIQUAIRE	X					
M. Didier DUCHEMIN				X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN				X : Mme Sandrine SAMSON		
M. Francis HERMON					X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS					X : Mme Annick ALLAIN	
M. Eric MARTIN					X	
Mme Natacha MASSIEU					X	
Mme Sandrine SAMSON	X					
Mme Cyndi THOMAS						X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA				X	
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON				X	
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN			X : M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>37</b>		
<b>Quorum</b>					
En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b>					
*En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>48</b>		

Mme Valérie DESQUESNE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis le début de l'année 2021, la commission « Grand et Petit Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau et les techniciens du service « Gestion des Milieux Aquatiques » travaillent à la mise en place d'un programme de reconstitution bocagère à rôle hydraulique. Un territoire pilote a été ciblé en mai 2021 pour lancer une dynamique sur cette thématique. Il se situe sur les communes de Sept-Frères et de Landelles et Coupigny sur près de 23 km<sup>2</sup>. Une enveloppe financière a été définie pour les 3 années à venir dans le cadre de la signature du Contrat Eau et Climat, le 16 décembre 2021.

Un diagnostic du territoire pilote a été effectué en novembre et décembre 2021 sur près de 300 parcelles faisant l'objet d'un travail du sol (environ 50-60 fermes). Ce diagnostic a permis d'identifier les parcelles à risques et les secteurs où il serait judicieux de créer des talus bocagers pour maîtriser le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols. Le 1<sup>er</sup> retour montre que les exploitants sont intéressés et comprennent l'objectif.

Il faut retenir de ce diagnostic que 56% des parcelles diagnostiquées n'entraînent pas ou peu de problème de ruissellement de l'eau et d'érosion des sols. Par contre, 44% des parcelles peuvent occasionner des phénomènes parfois importants en fonction de l'intensité des pluies. C'est donc sur ces parcelles que des travaux devront être envisagés en priorité.

Les principes du programme de travaux sont présentés ci-dessous :

- Pour s'assurer de l'efficacité des travaux (rôle hydraulique), les haies bocagères seront créées sur des talus dans les points bas de parcelles agricoles faisant l'objet d'un travail du sol. Des entrées de champs pourront être déplacées si elles s'avèrent problématiques.
- Les parcelles en prairie n'étant pas concernées par ces travaux, il n'est pas nécessaire d'intégrer des prestations de pose de clôture le long des haies nouvellement créées.
- Les travaux ne sont pas obligatoires. Ils sont basés sur le volontariat et la concertation. Le technicien de l'Intercom de la Vire au Noireau rencontre un à un les agriculteurs du territoire pour leur proposer des aménagements dans les parcelles problématiques.
- Les travaux sont pris en charge financièrement par l'Intercom de la Vire au Noireau grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le montant des travaux pour les 3 années à venir est présenté ci-dessous. Il faut savoir qu'une tranche de travaux bocagers s'étale sur 2 années civiles. Les travaux de création de talus débutent en octobre de l'année n, pour se terminer au 31 mars de l'année n+1. Des travaux d'entretien des jeunes plantations sont effectués aux printemps de l'année n+1 et de l'année n+2.

		BUDGET - Intercom de la Vire au Noireau				TOTAL
		2022	2023	2024	2025	
Tranche 1 Période 2022-2023	Création de talus bocagers et d'entrées de champs	50 000 €	25 000 €			105 000 €
	Entretien des plantations (n+1 et n+2)		15 000 €	15 000 €		
Tranche 2 Période 2023-2024	Création de talus bocagers et d'entrées de champs		50 000 €	25 000 €		105 000 €
	Entretien des plantations (n+1 et n+2)			15 000 €	15 000 €	
Tranche 3 Période 2024-2025	Création de talus bocagers et d'entrées de champs			50 000 €	25 000 €	90 000 Euros (+ 12 000 Euros Entretien 2026)
	Entretien des plantations (n+1 et n+2)				15 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>50 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>105 000 €</b>	<b>55 000 Euros</b> (+ 50 000 Euros en Tranche 4)	

Avec de telles enveloppes budgétaires, et suite à un estimatif du coût unitaire des travaux, il est envisageable de réaliser annuellement environ 5 600 mètres de talus bocagers et 6 entrées de champs.

Les travaux bocagers à rôle hydraulique sont financés à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Ainsi dans le but d'avoir des conventions financières avec l'AESN d'une durée d'environ 1 an (répartie sur 2 années civiles), le plan de financement serait le suivant :

	Plan de financement en Euros TTC		
	Agence de l'Eau Seine Normandie	Intercom de la Vire au Noireau	Budget total
	80%	20%	
Tranche 1 Période 2022-2023	72 000 €	18 000 €	90 000 €
Tranche 2 Période 2023-2024	84 000 €	21 000 €	105 000 €
Tranche 3 Période 2024-2025	84 000 €	21 000 €	105 000 €

Pour mettre en œuvre ce programme de reconstitution bocagère, une procédure de marché public doit être mise en œuvre. Le marché de travaux comporterait 2 lots :

- Lot n°1 : Création de talus et aménagement complémentaires,
- Lot n°2 : Fourniture et mise en place de plantations bocagères, paillage, protection et entretien

Les prestataires ciblés par le lot n°1 sont des entreprises de travaux publics ou d'aménagements paysagers en capacité de réaliser des travaux de terrassement dans des parcelles agricoles.

Les prestataires ciblés par le lot n°2 sont des entreprises spécialisés dans les travaux paysagers ou d'aménagement d'espaces naturels. Dans le but d'intégrer des critères sociaux à ce marché de travaux. Les membres de la commission « Grand et Petite Cycle de l'Eau » ont souhaité réserver ce second lot aux entreprises de l'économie sociales et solidaires.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché de travaux serait conclu pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Ce marché de travaux avec maximum serait passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnerait lieu à l'émission de bons de commande. Ainsi, les montants maximums (en Euros Toute Taxe Comprise) de ce marché sont les suivants:

		Montant maximum par lot de travaux en Euros TTC (Pas de montant minimum)	
		Lot 1: Création de talus et aménagements complémentaires	Lot n°2 : Fourniture et mise en place de plantations bocagères, paillage, protection et entretien
Tranche 1 Période 2022-2023	Période initiale	60 000 €	60 000 €
Tranche 2 Période 2023-2024	Reconduction n°1	60 000 €	65 000 €
Tranche 3 Période 2024-2025	Reconduction n°2	60 000 €	65 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>180 000 €</b>	<b>190 000 €</b>

*Ne connaissant pas le coût unitaire des prestations, le montant maximum par lot a été légèrement surévalué pour pouvoir planter tous les talus créés. Ainsi, le montant total des travaux (Lot1+Lot2) ne devra pas dépasser le budget total mise à disposition pour chaque tranche.*

Pour ce marché à procédure adaptée, les critères de notation de la consultation seraient les suivants :

- Prix=60%,
- Valeur technique : 30%,
- Critères environnementaux :5%,
- Délai d'intervention : 5%.

Lors de la réunion du 17 février 2022, les membres de la commission « Grand et Petite Cycle de l'Eau » ont approuvé :

- Le diagnostic et les grands principes du programme de reconstitution bocagère à rôle hydraulique,
- Le plan de financement des travaux pour les 3 années à venir,
- Le lancement d'une consultation publique pour un marché de travaux d'une durée de 1 an renouvelable 2 fois composé de 2 lots de travaux, avec les montants de travaux maximums et les critères de notation, tel que présenté ci-avant,
- Que la candidature pour le lot n°2 du présent marché de travaux soit réservée aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 17 février 2022 et le Bureau communautaire réuni le 21 mars 2022, il est demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver le programme de reconstitution bocagère à rôle hydraulique et son plan de financement pour les 3 années à venir,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toute les pièces nécessaires à la parfaite exécution de ce programme de reconstitution bocagère à rôle hydraulique dont les conventions de travaux avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers pour la réalisation de ce programme de reconstitution bocagère à rôle hydraulique et à signer tous les documents y afférents,
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation public nécessaire au choix des prestataires devant réaliser ces travaux, avec les critères de notation suivants pour les 2 lots de ce marché à procédure adaptée : Prix=60%, Valeur technique : 30%, Critères environnementales :5%, Délai d'intervention : 5% ; et à réserver aux entreprises ou associations de l'économie sociale et solidaire la candidature au Lot n°2 : « Fourniture et mise en place de plantations bocagères, paillage, protection et entretien ».
- D'autoriser, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces du marché de « Travaux d'aménagements bocagers à rôle hydraulique », ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce marché.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>48</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
 Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
 M. Marc ANDREU SABATER

